

République Française Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

24.098

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD, VICE-PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE Suivi par : V. REINO DA SILVA Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à $\mathbf{5}$,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

OBJET: DEROGATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AUX NUISANCES SONORES ENGENDREES PAR LES TRAVAUX DE LA RD 128

Vu l'arrêté municipal n° 2024.22 du 9 avril 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Richard Lejeune, 8ème Maire-adjoint,

AVENUE CHARLES DE GAULLE

Vu la demande formulée par la société BIR sise au 2 bis avenue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES, afin de procéder à des travaux de raccordement d'un poste « DP LC Gaulle » pour le compte de ENEDIS,

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place de mesures d'exploitation temporaire au droit de la zone de chantier.

Considérant néanmoins qu'il y a lieu d'établir des plages horaires particulières pour préserver la tranquillité publique.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: La société BIR sise – 2 bis avenue de l'Escouvrier – 78011 VERSAILLES est autorisée, à titre exceptionnel, à réaliser des travaux sur l'avenue Charles de Gaulle à La Celle Saint-Cloud.

<u>ARTICLE 2</u>: Toutes précautions devront être prises pour limiter les nuisances sonores : - du mardi 21 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024, entre 21h00 et 06h00.

ARTICLE 3 : La société BIR devra informer les riverains 48 heures à l'avance par affichage avant le début du chantier.

ARTICLE 4: Monsieur le Maire

Madame la Directrice Générale des Services, Le Commissariat de Police de Versailles,

Les agents du Commissariat de Police de la Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 1 7 MAI 2024

Pour le Maire, par délégation Le Maire adjoint délégué

Richard LE EUNE

